Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_032-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

DATE DE CONVOCATION :

Le 23/03/2026

Secrétaire de séance :

Maryse Bizouarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Délibération N°2026_032

Le trente et un mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Virginie Baz, Marc Beaumont, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Maryse Bizouarn, Jean-François Chauvel, Augustin De Calan, Mickaël Désouches, Nicole Douguet, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Laurence Huon, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Alain Lemeur, Catherine Manchec, Michel Martin, Julie Mathieux, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou

Était absent : Éric Georges

Était excusé : Nicolas Ulrich

A donné pouvoir : Nicolas Ulrich à Marc Beaumont

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein des différentes instances,

Vu les candidatures pour ces représentations,

Sont élus au sein des instances suivantes :

→ **LES REPRÉSENTATIONS dans les structures communales**

	Titulaires	**Suppléants**
Conseil Administration "Ti An Oll"		
	Élu.e.s Virginie Bernard Michel Martin	Élu.e.s Françoise Barbier Jean François Chauvel
Conseil Administration "La Baleine Bleue"		
	Élu.e.s Virginie Bernard Morgane Bicrel	Élu.e.s Michel Martin Guy Pennec

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_032-DE

Conseil d'écoles	Élu.e.s Roxane Léa-Martin Michel Martin	Élu.e.s Jérôme Jouêtre Valentin Huet
Comités de jumelage	Truro (Angleterre)	
	Élu.e.s Edith Glorennec Christelle Quiniou	Élu.e.s Roxane Léa-Martin
	Pays de Morlaix – Würselen (Allemagne)	
	Élu.e.s Myriam Kerrien Guy Pennec	Élu.e.s Virginie Bernard

→ **LES REPRÉSENTATIONS dans les structures intercommunales.**

	Titulaires	**Suppléants**
SDEF - Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère	Élu.e.s Laurence Huon Alain Lemeur	Élu.e.s
SIVU du Queffleuth et de la Penzé	Élu.e.s Loïc Larher Alain Lemeur	Élu.e.s Marc Beaumont Kilian Floc'h
Association « Au Fil du Queffleuth »	Élu.e.s Alain Lemeur	Élu.e.s Loïc Larher

Les correspondants

Sécurité routière	Élu.e : Laurence Huon (titulaire)/ Guy Pennec (suppléant)
Défense	Élu.e : Gérard Pirou (titulaire)/Maryse Bizouarn, Augustin De Calan et Julie Mathieux (suppléants)
SDIS - Syndicat Départemental Incendie & Secours	Élu.e : Gérard Pirou (titulaire)/Alain Lemeur (suppléant)

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_032-DE

Commission de sécurité	Élu.e : Gérard Pirou (titulaire)/Alain Lemeur et Julie Mathieux (suppléants)

Référents Infra-POLMAR

Référent élu	Élu.e : Laurence Huon
Référent technique	Stéphane Normand
Référent administratif	Sandra Sabin

Référent tempête Enedis

Référent élu	Elu : Jérôme Jouêtre

Référent ressources humaines auprès du centre de gestion du Finistère (CDG 29)

Référent élu	Elu : Guy Pennec

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE les désignations dans les organismes extérieurs comme ci-dessus présenté.

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Maryse Bizouarn
Conseillère municipale

Le Maire,

Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr *) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_032-DE